



Kampala, le 26 Octobre 2015

N/Réf. : 098/PDT-M23/2015

A Son Excellence Monsieur le Président en Exercice de la Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs, CIRGL en sigle, et Président de la République de l'Angola à Luanda/Angola

(Sous Couvert de l'Ambassade de la République de l'Angola à Kampala/Ouganda)

Et

A Son Excellence Monsieur le Président en Exercice de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe, SADC en sigle, et Président de la République Démocratique du Congo à Kinshasa/RDC

(Sous Couvert de l'Ambassade de la République Démocratique du Congo à Kampala/Ouganda)

(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)

Objet : Graves risques d'enlèvement du Processus de paix

Excellence Monsieur le Président,

Permettez nous de nous référer à vos qualité et fonctions pour vous exprimer nos vives préoccupations en notre qualité de partenaire au processus de Paix en République Démocratique du Congo issu des Déclarations signées à Nairobi au Kenya le 12 décembre 2013 sous la médiation et l'accompagnement de la CIRGL et de la SADC qui, du reste, se sont engagées, à travers leur communiqué conjoint du 12 décembre 2013, d'en garantir la totale mise en œuvre.

Excellence Monsieur le Président,

Bientôt deux ans depuis la signature desdites déclarations, le Gouvernement de la RDC refuse d'appliquer l'ensemble de ses engagements en dépit de nombreux appels et ultimatum lui lancés successivement par les Nations-Unies, l'Union Africaine, la SADEC, la CIRGL ainsi que plusieurs partenaires pour la paix en RDC. Sur un total de onze(11) points prévus par lesdites déclarations, le Gouvernement de la RDC n'en est qu'au premier point qui concerne l'amnistie dont il entretient volontairement le flou et la confusion dans l'application.

Vous trouverez ci-joint un rapport Annuel d'évaluation du processus produit le 12 décembre 2014 par le Coordonateur Adjoint qui représentait en

son temps le M23 au Mécanisme de Suivi. Au constat fait dans ce rapport, s'ajoutent les points ci-après :

01. L'absence d'une feuille de route harmonisée par les deux parties pour la mise en œuvre des différents engagements. Le processus souffre du manque de repères d'activités et de temps susceptibles de conduire à la réalisation effective des différents engagements et au suivi du processus. Le Gouvernement congolais considère qu'il a pour interlocuteurs les états de la Région et non le M23.

02. Les axiomes qui torpillent, piègent et compliquent la mise en œuvre :

- Le gouvernement de la RDC considère sans gêne que le Mouvement du 23 Mars a cessé d'exister depuis la signature par notre Mouvement de l'Acte du 05 Novembre 2013 renonçant à son état de rébellion. Pourtant cet acte n'a rien de commun avec une éventuelle renonciation à l'existence de notre Organisation. Le Mouvement du 23 Mars a signé la déclaration de Nairobi le 12 Décembre 2013 en qualité du M23 et non d'ex-M23. Les mêmes déclarations lui reconnaissent le droit de se transformer en Parti politique en gardant ou non son appellation ;
- Le gouvernement se fonde sur des justifications qui violent les accords et la loi d'amnistie pour denier le bénéfice de l'amnistie à certains membres de notre Organisation. Pourtant, selon l'esprit de déclarations de Nairobi et de la loi d'amnistie, l'amnistie concerne les faits de guerre et les faits insurrectionnels, toute personne se trouvant dans cette catégorie d'infractions doit en bénéficier les avantages pour uniquement les infractions concernées. Il va s'en dire que le M23 n'en demande pas plus que ce qui est prévu.

03. Des initiatives unilatérales du Gouvernement en contradiction avec les déclarations de Nairobi et les droits et liberté de la personne humaine. Le 06 décembre 2014 le Gouvernement de la RDC a opéré un rapatriement forcé, à la limite d'un enlèvement, de 120 membres du Mouvement du 23 Mars cantonnés dans le camp militaire de Bihanga en Ouganda où ils ont trouvé refuge depuis le mois de Novembre 2013. Cette situation avait conduit aux exactions contre ces ex-combattants dont la majorité n'avaient d'autre choix que de fuir ce camp militaire pour aller s'installer dans différents camps des réfugiés situés à des dizaines de Kilomètre de Bihanga. Plusieurs nouvelles tentatives de cette entreprise gouvernementale ont été menées par la suite mais sans résultat concret. Pourtant, ce rapatriement aurait dû se passer sans heurts si et seulement si il se conformait aux prescrits des déclarations de Nairobi tel que recommandé par les Chefs d'Etats des pays membres de la CIRGL dans leurs différents sommets tenus à Luanda en Angola successivement le 25 mars 2014, le 14 Août 2014 et le 18 Mai 2015 ;

04. Des assassinats et des arrestations arbitraires ont été menés contre les membres du Mouvement du 23 Mars ou leurs membres de famille sur le territoire national :

- Mr. BONANE RWAMAKUBA GAHENE, Chef de Groupement de Bweza, a été tué et décapité à Rubare dans le territoire de Rutshuru par des hommes armés en tenue militaire de l'Armée régulière le 28 Septembre 2014 ;
- Mr. Félix SHAMBA chef de Poste d'Encadrement Administratif de Rugari et Kisigari, amnistié mais arrêté 3 fois par l'ANR/Goma, puis finalement tué par balle le 19 octobre 2014 dans sa résidence à Rugari par des hommes armés en tenue militaire de l'Armée régulière;
- Mme Clémence KHASHI, a été assassinée par balle dans sa résidence à Rutshuru Centre le 5 novembre 2014 par des hommes armés en tenue militaire de l'Armée régulière ;
- Mademoiselle Solange SENZOGA arrêtée à Rutshuru depuis le 6 novembre 2013 jusqu'en février 2015, a subi des sérieux sévices corporels en prison qui ont altéré gravement son état de santé.
- Des centaines de membres de notre Mouvement croupissent actuellement dans les geôles du pays pour leur appartenance au M23 ;

05. Une campagne médiatique qui rompt la confiance et fragilise le processus. Desservies par une euphorie triomphaliste outrée, des personnes qui ont la charge de la conduite du processus de paix au niveau du Gouvernement de la RDC ont difficile à se défaire du vieil homme militaro-conflictuel et se livrent à une véritable campagne médiatique de médisance, d'injures et de haine à l'instar des temps de la guerre contre notre Organisation.

06. Le poids du passé qui fait craindre que les Déclarations de Nairobi ne subissent le sort réservé aux accords qui l'ont précédé signés entre le Gouvernement congolais et le Congrès National pour la Défense du Peuple, CNDP en sigle, dont l'échec a justifié la création du Mouvement du 23 Mars qui, quant à lui, réclamait le respect desdits accords. Nous faisons allusion au :

- "Gentlemen Agreement" un accord non-écrit fondé sur la confiance mutuelle convenu à Kigali en Décembre 2006 sous la médiation personnelle du Président de la République du Rwanda et la facilitation du Chef d'Etat-major Général du Rwanda, le Général James KABAREBE. Les deux parties au conflit étaient représentées par le Général John NUMBI pour le Gouvernement de la RDC et le Général-major Laurent NKUNDA pour le compte du CNDP ;
- L'Acte d'Engagement signé à Goma le 23 février 2008 entre le Gouvernement congolais et le CNDP, ainsi que d'autres groupes armés alliés au gouvernement congolais, sous la facilitation des Nations-Unies représentées par l'Ambassadeur Alan DOSS, l'Union Européenne représentée par Mr Roeland Van de GEER, l'Union Africaine représentée par Mr Pierre YERE, les Etats-Unis d'Amérique représentés par Mr Tim SHORTLY et la Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs représentée par Madame Liberata MULAMULA ;

- L'Accord négocié à Nairobi et signé à Goma le 23 mars 2009 entre le Gouvernement Congolais et le CNDP sous la médiation des Nations-Unies représentées par l'Ancien Président Nigérian Cheif OLUSEGUN OBASANJO, l'Union Africaine représentée par l'ancien Président Tanzanien Benjamin MKAPA et la Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs représentée par Madame Liberata MULAMALA.

07. Une Situation politique, sécuritaire et humanitaire actuelle qui risque de reléguer à plus tard la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi :

- les enjeux politiques du moment dans notre pays qui tournent autour de la tenue des élections et du dialogue politique avec toutes les dissensions qu'ils emportent ne laissent aucune fenêtre pour les engagements de Nairobi.
- l'insécurité, quant à elle, a atteint son point culminant avec son lot quotidien des morts, des assassinats, des massacres à la hache et au couteau, des femmes violées, des kidnappings des personnes, des coupeurs des routes, des braquages des banques et des véhicules de transport en commun, des attaques contre des convois militaires, des pillages etc.
- les opérations militaires à conduire contre les FDLR sont en panne avant même d'avoir commencé tandis que celles dirigées contre les ADF ont échoué causant la mort de plus de 500 personnes dans le territoire de Beni au Nord-Kivu.
- La partie Est du pays reste écumée par une quarantaine des groupes armés, selon des estimations de la MONUSCO, et d'autres continuent de se créer selon toujours la MONUSCO.
- la grave détérioration des conditions de vie dans les différents centres de démobilisation transforme ceux-ci en véritables mouvoirs. Plus de 100 ex-combattants avec leurs dépendants sont morts de la faim et des maladies entre les mois de janvier et de septembre 2014 dans le camp militaire de Kotakoli en province de l'Equateur en RDC. Dans son communiqué y relatif publié en septembre 2014, l'ONG Human Right Watch qui avait mené des enquêtes à ce sujet avait affirmé que « *La négligence du gouvernement congolais envers ces anciens combattants et leurs familles est criminelle* ».
- Des manifestations de mécontentement des ex-combattants déplorant la pérennisation des mauvaises conditions se poursuivent dans les différents camps de démobilisation. Les plus récentes remontent au 24

octobre 2015 dans la base militaire de Kamina qu'un millier d'ex-combattants dont ceux rapatriés de Bihanga en Ouganda, le 06 décembre 2014, ont fui pour se réfugier vers le centre-ville de Kamina.

Cette situation est un signal négatif envoyé aux autres combattants qui sont encore dans la brousse ou à l'étranger.

08. Le rôle partial du Secrétariat Exécutif de la CIRGL

Le Secrétariat Exécutif de la CIRGL n'aura pas été à la hauteur des attentes du rôle d'accompagnement du processus lui confié par les déclarations de Nairobi.

Il a tout simplement été pris au piège des axiomes du Gouvernement.

A ce titre le Secrétaire Exécutif de la CIRGL :

- s'est interdit tout contact officiel avec la Direction du Mouvement du 23 Mars et s'est abstenu de lui adresser toute correspondance sous le fallacieux prétexte de conférer au Mouvement du 23 Mars une existence officielle ;
- a, en date du 06 décembre 2014, pris faits et cause en faveur du rapatriement forcé de 120 ex-combattants du Mouvement du 23 Mars cantonnés dans le camp militaire de Bihanga en Ouganda en violation des prescrits des Déclarations de Nairobi ;
- était dans l'incapacité de s'assumer comme entité neutre et s'est complétement subordonné à la seule volonté de la partie gouvernementale dont il n'assumait que le rôle d'intermédiaire pour l'échange des courriers entre le Coordonnateur du Mécanisme National de Suivi, François MWAMBA et son Coordonnateur Adjoint René ABANDI ;
- en date du 3 Août 2015, à la tête d'une délégation du mécanisme mis en place par le 9e Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CIRGL tenu à Luanda, Angola le 18 Mai 2015, le Secrétaire Exécutif de la CIRGL a été incapable d'organiser la rencontre prévue entre sa délégation et le Mouvement du 23 Mars pour débloquent le processus de paix.

Excellence Monsieur le Président,

Au Mois de Novembre 2014, nous avons proposé au Team des Envoyés Spéciaux de la Communauté Internationale et au Secrétaire Exécutif de la CIRGL la tenue d'une rencontre en dehors du territoire congolais entre le Gouvernement congolais et le Mouvement du 23 Mars avec l'accompagnement des partenaires au processus en vue d'aplanir ces divergences, de définir une feuille de route pour la mise en œuvre des engagements et de relancer le processus. La rencontre fut fixée au 08 décembre 2014 à Luanda en Angola mais le Gouvernement Congolais renonça à y participer, d'où le report sine die de celle-ci.

De ce qui précède, toutes choses égales par ailleurs, le processus de paix issu des Déclarations du 12 décembre 2013 à Nairobi court le risque de son enlisement. Le Mouvement du 23 Mars décline, de ce fait, la responsabilité de cette situation à venir.

Notre démarche consiste, d'une part, à obtenir auprès de l'Organisation dont vous assumez la Présidence en Exercice, au mieux, une relance du processus de mise en œuvre des différents engagements ce dont nous vous garantissons notre entière disponibilité, au pis, un acte officiel constatant le refus catégorique du Gouvernement Congolais de respecter sa propre signature apposée au bas de sa Déclaration du 12 décembre 2013 et de le tenir pour responsable des conséquences qui en résulteraient ; de l'autre, appeler le Secrétariat Exécutif de la CIRGL à assumer correctement le rôle lui conféré par les Déclarations de Nairobi dans la stricte observance de ses obligations d'impartialité et de neutralité.

Dans l'espoir de voir nos inquiétudes rencontrer le prix que vous accordez au rétablissement total de la paix dans notre pays, veuillez croire, Excellence Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments de haute considération.

Le Président du Mouvement du 23 Mars



Bertrand BISIMWA

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur Ban Ki-Moon, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies **à New-York/USA :**
- Son Excellence Monsieur le Président de la République de Zimbabwe **à Harare/Zimbabwe**
- Excellence Monsieur le Président de la République de l'Ouganda et Ex-Médiateur du Dialogue entre le Gouvernement de la RDC et le Mouvement du 23 Mars **à Kampala/Ouganda :**
- Excellence Monsieur le Président de la République du Rwanda, Pays hôte d'un groupe des membres du M23 **à Kigali/Rwanda :**
- Excellence Monsieur le Président de la République Sud-Africaine **à Pretoria/Afrique du Sud :**
- Excellence Monsieur le Président de la République du Kenya **à Nairobi/Kenya**
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (Avec l'expression de ma haute considération) **à Kinshasa/DRC**
- Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants **à Kinshasa/DRC**
- Honorable Crispus KIYONGA, Ministre Ougandais de la Défense et Anciens Combattants, Ex-Facilitateur du Dialogue entre le Gouvernement de la RDC et le Mouvement du 23 Mars **à Kampala/Ouganda**
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie **à Kinshasa/DRC :**
- Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies en RDC **à Kinshasa/DRC**
- Messieurs les Envoyés Spéciaux des Nations-Unies, des Etats-Unis, de l'Union Africaine et de l'Union Européenne
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CIRGL **à Bujumbura/Burundi**
- Monsieur le Chef de Bureau du Haut-commissariat aux Droits de l'Homme des Nations-Unies **à Kinshasa/RDC**
- Monsieur le Coordonnateur du Mécanisme National de Suivi **à Kinshasa/DRC**